



**COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2019 – 19H30
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-quatre octobre**, le conseil municipal de PALLUAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Robert BOURASSEAU – maire.

Présents : MM. Pascal AVRIT – Robert BOURASSEAU - Guillaume BUTEAU – Patrick GINEAU - Bruno MARTEAU – Pascal TRETON – MMES Marcelle BARRETEAU - Eléna BOULIAU – Monique DIERCKENS - Émilie JULLIEN

Excusée : Muriel BROCHARD – **Pouvoir** de Cédric IDIER pour Robert BOURASSEAU

Secrétaire de séance : Guillaume BUTEAU

Présents 10 Votants 11

Convocations adressées le 18/10/2019

CRS publié le 28/10/2019

DÉLIBÉRATION N° 0 – SUPPRESSION À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal décide de supprimer la question n° 8 se rapportant à l'achat de matériel informatique pour l'école. En effet, les devis n'ont pas été actualisés.

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019.

DÉLIBÉRATION N° 2 - DÉCISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

DM39	30/09/19	LOUAGE - BAUX	LOCAL PROFESSIONNEL A LILIE CRÉA R AVENANT 1 - REPORT DATE D'EFFET AU 1ER OCTOBRE 2019	6 RUE DU MOULIN DU TERRIER			
DM40	30/09/19	LOUAGE - BAUX	TERRES COMMUNALES PAR LA SOCIÉTÉ DE CHASSE				À titre gratuit
DM41	30/09/19	DPU	GARAGE	RUE LOUIS XIII	AC58	36	20 000,00
DM42	04/10/19	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	DÉPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT	1641 - EMPRUNTS (PRÊT COMPL. GACHERE			2 500,00
DM43	04/10/19	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	DÉPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	66111 - INTERETS ET 6688 - FRAIS COMMISSION (PRÊT COMPL. GACHERE)			300,00
DM44	08/10/19	DPU	HABITATION	4 RUE GEORGES CLEMENCEAU	AC 70	352	136 000,00
DM45	16/10/19	MARCHÉS - CONTRATS	CONTRÔLES LEGIONNELLES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX 5 ANS	CONSEIL DÉPARTEMENTAL			2 657,57 € TTC

DÉLIBÉRATION N° 3 – TERRAIN MULTISPORT

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le projet et le rapport de la commission d'appel d'offres,

Décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise SPORTINGOLS pour la réalisation d'un terrain multisport rue André Dorion sur l'emplacement du terrain de tennis pour un coût qui s'élève à 49 545 € HT – 59 454 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

DÉLIBÉRATION N° 4 – LOTISSEMENT PRÉVÔTÉ 3 – RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide la rétrocession des espaces communs du futur lotissement « la Prévôté 3 » à la commune à l'issue des travaux. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

Il rappelle qu'il s'agit d'une opération de lotissement portant sur la création de 36 lots libres, de 9 lots pouvant accueillir soit un ou deux logements et d'un lot destiné à la création de 9 logements en locatif social situé rue de la Prévôté.

Au total, potentiellement 54 nouvelles maisons individuelles maximum et un intermédiaire dédié aux 9 logements sociaux seront édifiés sur l'ensemble des lots.

DÉLIBÉRATION N° 5 – CCVB – TRANSFERT DES POINTS LUMINEUX

Dans le cadre du transfert des zones d'activités économiques, il convient d'acter le transfert du patrimoine « Éclairage public des zones d'activités des communes vers la Communauté de communes Vie et Boulogne ».

Dans l'hypothèse où le transfert n'est pas matériellement possible (armoires électriques qui alimentent des points lumineux situés en ZA et hors ZA), il est proposé une participation financière à la charge de la commune concernée ou de la CCVB au prorata du nombre de points lumineux.

Il est donc proposé d'acter les transferts des points lumineux par délibérations concordantes des communes et de la CCVB comme suit :

Transfert entre La Commune de PALLUAU Et La Communauté de communes de Vie et Boulogne

Intitulé de la ZA transférée : ZA la Prairie

Points lumineux transférés : N°010-001 à 010-004 soit 4 points

Armoire concernée restant au patrimoine communal : 006

Nombre de Point lumineux raccordés en totalité sur l'armoire : 4

Nombre de Points lumineux restant au patrimoine de la commune : 0

Modalités de transfert : Convention à passer entre les deux parties. La commune de PALLUAU retire de son patrimoine auprès du SYDEV les 4 points lumineux cités ci-dessus. La Communauté de Communes Vie et Boulogne se verra facturer directement la consommation d'énergie.

Par adoption des motifs exposés par le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'acter le transfert du patrimoine « Éclairage public des zones d'activités de la commune vers la Communauté de Communes Vie et Boulogne » comme précisé ci-dessus.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Maire d'exécuter la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 6 – INCORPORATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE D'UNE PARTIE DE LA RD18

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2016 et approuvée par délibération du conseil municipal du 3 novembre 2016.

Cette mise à jour avait permis d'identifier :

- 5 849 mètres de voies communales à caractère de rue
- 10 148 mètres de chemins ruraux
- 9 010 m2 de voies communales à caractère de place

Le Maire rappelle également que le conseil municipal a décidé de classer une partie de la RD 18 suite au transfert de domanialité entre la Commune et le Département de la Vendée,

Considérant que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

En conclusion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce pour le classement d'une partie de la RD 18 pour un linéaire de 322 mètres. (du croisement de la rue de la Croix-Sorin à la rue Clemenceau).

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 5 849 mètres + 322 mètres, soit un total de 6 171 mètres et la longueur de chemin ruraux recensés à 10 148 mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N° 7 – TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020

Le conseil municipal, où le rapport de la commission de finances, décide de fixer ainsi le tarif de la redevance d'assainissement 2020 :

Abonnement : 34,00 € HT soit une baisse de plus de 10%

Prix du m3 : 1,50 € HT soit une baisse de plus de 11 %

DÉLIBÉRATION N° 8 – SUBVENTION ÉCOLE DU VERGER – VOYAGE SCOLAIRE AU SKI

Le conseil municipal, vu le compte-rendu de la commission de finances, se prononce défavorable au financement d'un voyage scolaire pour l'école publique « Le Verger » au même titre que pour l'école du RPI et du Collège St Paul précédemment.

Il propose de diriger les familles qui rencontreraient des difficultés financières vers le CCAS.

INFORMATION**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018 DE LA CCVB**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du CGCT, le Président de la Communauté de communes doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Lors de sa séance du 16 septembre dernier, le Conseil communautaire a décidé :

- D'approuver les rapports annuels d'activités 2018 présentés par le Président, joints à ce présent mail.
- De soumettre aux conseils municipaux des communes membres l'approbation des rapports annuels d'activités 2018.

Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le conseil municipal prend acte.

Séance levée à 21 h 30
Robert BOURASSEAU – Président de séance

